

Mardi 13h15-15h00
Salle 3128 – Anthropole

Prof. Nelly Valsangiacomo
Assistante: Carole Villiger

Séminaire d'histoire contemporaine destiné aux 2^e-3^e années BA et 1^{ère} partie règl. 7

Les femmes dans l'espace public: entre associacionnisme et trajectoires individuelles (XIXe-XXe siècles)

Modalités d'organisation du séminaire

L'enseignement est assuré par la Professeure Nelly Valsangiacomo. Heures de réception : sur rendez-vous. Assistante: Mme Carole Villiger. Heures de réception : mardi 10h00-12h00 ou sur rendez-vous.

Conditions de participation

Afin d'obtenir l'accréditation de ce séminaire, les participant·e·s doivent prendre en charge une présentation orale et rendre un travail de séminaire écrit. Une présence régulière au séminaire tout au long de l'année académique est également demandée.

Présentation orale d'un sujet de séminaire (temps de parole : 45 minutes)

Au minimum 2 semaines avant la date de la présentation orale, les étudiant·e·s auront obligatoirement un entretien avec la Prof. N. Valsangiacomo et Mme C. Villiger. Comme base de discussion, les participant·e·s fourniront les documents suivants dactylographiés :

- un plan détaillé de l'exposé.
- une problématique succincte (une page A4 , soit environ 2'700 signes).
- une bibliographie sélective respectant les normes de la section. Seuls les sites Internet émanant d'autorités scientifiques peuvent être cités.

Lors du séminaire de **la semaine précédant la présentation orale**, les étudiant·e·s distribueront un petit dossier à tous·tes les participant·e·s contenant le plan, la problématique, la présentation de leurs sources, un texte (ou une partie) qui ouvre une réflexion du point de vue méthodologique ou historiographique sur le sujet du séminaire, la bibliographie.

Critères d'évaluation du dossier

- Problématique: pertinence du questionnement de l'objet historique (de quoi va-t-on parler?); délimitation de l'objet analysé; capacité à présenter et formuler les grands enjeux de la thématique (intérêt de la présentation); ne pas présenter une copie du plan ou de la chronologie (sortir de la description chronologique au profit de l'analyse critique).
- Bibliographie : maîtrise du champ historiographique (découverte des principaux ouvrages écrits sur la question), ouverture aux études rédigées dans d'autres langues que la langue maternelle, capacité de trouver de l'information pertinente en lien avec la problématique, utilisation des revues historiques (articles), prise en compte de la littérature la plus récente et présentation formelle cohérente.
- Plan: structuration de l'information présentée dans un ordre logique (éviter une structure purement chronologique), maîtrise de plusieurs niveaux de titre; information contenue dans les titres.

Critère d'évaluation de la présentation orale

- Intérêt du contenu de la présentation : capacité à développer un discours historique analytique.
- Pertinence des réponses aux questions.
- Maîtrise de la communication orale (ne pas être collés à son texte, clarté, débit et densité de l'information adaptés à la prise de notes, interaction avec le public).
- Utilisation des supports didactiques.
- Adaptation du travail aux remarques formulées lors des entretiens d'encadrement.
Remise du dossier de présentation.

Travail écrit

Le travail écrit doit se présenter sous la forme d'un article scientifique, soit un texte suivi avec une conclusion en relation avec la problématique, ainsi que les références bibliographiques en notes. **Il doit encore être illustré et respecter les limites suivantes : env. 30'000 à 42'000 signes (inclus espaces et notes).**

Les travaux ne comportant pas l'ensemble de ces éléments sont refusés sans être corrigés. Tout désistement entraîne l'impossibilité de se présenter aux examens.

Lors de la remise du travail écrit, l'étudiant·e est tenu·e de fixer un **entretien de correction** avec la Prof. N. Valsangiacomo. Ce n'est qu'après la remise et la discussion du séminaire écrit que l'étudiant·e est en droit de demander la signature lui permettant de s'inscrire à l'examen. A cette occasion, il est conseillé de discuter le sujet d'examen.

Les étudiant·e·s souhaitant se présenter à la session de juillet 2008 doivent prévoir de s'inscrire à un séminaire suffisamment tôt dans l'année afin que la procédure de validation puisse se dérouler avant la date d'inscription aux examens.

Critères d'évaluation du travail écrit

- **Le plagiat entraîne un refus immédiat du séminaire.**
- Cohérence de l'ensemble du travail.
- Traitement de l'information (capacité de synthétiser, de hiérarchiser et de structurer l'information).
- Maîtrise méthodologique du texte historique écrit (citations, niveaux de discours).
- Développement d'un discours historique personnel et argumenté (ne pas résumer ou paraphraser d'autres auteurs et adopter une certaine distance critique vis-à-vis de leurs discours, apporter des faits historiques, des documents ou des chiffres à l'appui d'une interprétation).
- Toute information et analyse doivent être ancrées dans un cadre chronologique et géographique précis.
- Qualité de l'information et de la réflexion proposées (maîtrise de la problématique et du champ historiographique).
- Les travaux dont la mise en forme ou le niveau de langue ne permettent pas la compréhension du contenu seront refusés.
- Les travaux corrigés qui ont été jugés insuffisants sont sujets à remédiation. En cas de nouvelle insuffisance, la validation du séminaire n'est pas attribuée.

Examen

Le **sujet d'examen** porte sur un autre sujet que celui traité par l'étudiant·e lors de son séminaire. L'examen ne porte pas uniquement sur le sujet d'examen mais sur **l'ensemble des connaissances acquises lors du séminaire.**

L'étudiant·e fait parvenir aux examinateurs, au plus tard deux semaines avant le début de la session, un dossier d'examen de 10 pages maximum contenant :

- l'intitulé exact du sujet d'examen
- une petite bibliographie (5-6 titres)
- une problématique succincte (une page A4 soit environ 2'700 signes)
- une sélection de sources et illustrations relatives au sujet choisi

Ce dossier est exigé **pour l'examen oral comme pour l'examen écrit.** Il est à **disposition** de l'étudiant·e lors de sa préparation d'examen.